



**Date: Mardi, 15 mai, 2018 - 14:30**

**Lieu de vente:**

Au siège de la SARL TRANSLIVRES  
Espace Doumenc  
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE  
France

## **VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Suite à voie d'exécution à l'encontre de Mr. B.B. portant sur **250 parts sociales de la SCI DE LA BARRIÈRE (R.C.S. 423 793 637)**.

En vertu d'un jugement contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Grande Instance de Verdun en date du 19 décembre 2013 et d'un arrêt contradictoire rendu par la 1<sup>ère</sup> ch. civ. près la Cour d'Appel de Nancy en date du 06 octobre 2015 tous deux revêtus de la formule exécutoire et précédemment signifiés.

**Objet Social :** « *La concession du droit d'exploitation de carrières et/ou gravières ; la concession du droit d'exploitation de plans d'eau ; la location de biens fonciers de toute nature ; et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.* »

**Capital social :** 76 224.50 Euros

**LE MARDI 15 MAI 2018 À 14h30**

**Au siège de la SARL TRANSLIVRES –  
Espace Doumenc – Avenue de l'Étang Bleu  
à THIERVILLE-SUR-MEUSE (55840)**

-----  
**250 PARTS SOCIALES DE LA SCI DE LA BARRIÈRE  
SUR UNE MISE À PRIX DE 17 000 EUROS**

La SCI DE LA BARRIÈRE est propriétaire des parcelles sises sur la commune de DUGNY-SUR-MEUSE (55100) cadastrées comme suit :

Il devra être satisfait aux clauses et conditions prévues au Cahier des Charges de la vente aux enchères, consultable en contactant la SELARL JURISACT ou sur demande par courriel.

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître de la SELARL JURISACT au moins 72 Heures avant la vente et nous faire parvenir une provision en garantie d'un montant de 3000 € (virement IBAN FR76 3000 4014 8200 0101 0686 202 ou chèque de banque libellé à l'ordre de la SELARL JURISACT\*)

*\*Tout chèque déposé sera encaissé par la SELARL JURISACT sur son compte « affecté » si le tireur est adjudicataire et restitué dans le cas contraire. En cas d'adjudication, ce chèque viendra en déduction du prix à payer par l'adjudicataire.*

Les acquéreurs potentiels sont priés de contacter la SELARL JURISACT la veille de la vente afin de s'assurer que celle-ci soit maintenue.

### **PAIEMENT AU COMPTANT :**

Par carte bancaire ou chèque de banque avec pièces d'identité. Aucun chèque simple ne sera accepté.

**Frais fixes déclarés avant la vente et Frais légaux (14,40% T.T.C.) en sus du montant de l'adjudication.**

## **1 lots :**



**Lot 1 : 250 PARTS SOCIALES DE LA SCI DE LA BARRIÈRE (RCS 423 793 637)**

**Etude en charge:**

**SELARL ANGLE DROIT VERDUN - Benoît SANTOIRE, Alexis THOMAS & Adeline MAGISSON**

Latitude 49.16°

Longitude 5.38°

60 rue Mazel  
55100 Verdun  
verdun@angledroit.net  
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
**Téléphone:** 03 29 86 41 94  
**Fax:** 03 29 84 32 55

Missions

Retrouver ce catalogue en ligne: <https://www.angledroit.net/node/235>